

29 juin 2022

Des brevets sur les plantes naturelles menacent la sécurité alimentaire

Un nouveau rapport du réseau « Pas de brevets sur les semences » montre comment de grands groupes semenciers font main basse sur des séquences génétiques naturelles ou des mutations génétiques aléatoires par le biais de brevets. Ils bloquent ainsi la sélection conventionnelle et compromettent la sécurité alimentaire.

Le rapport publié le 29 juin 2022 par le réseau « Pas de brevets sur les semences » et remis à l'Office européen des brevets (OEB)¹ dans le cadre d'une action montre comment des brevets sur des plantes et des animaux obtenus de manière conventionnelle continuent d'être déposés, malgré l'interdiction en vigueur.

Dans ses différentes demandes de brevets, les grands groupes semenciers tels que Syngenta, Bayer, BASF, Rijk, Zwann etc. revendique des milliers de variations génétiques naturelles, afin d'améliorer leur résistance aux parasites. Celui-ci bloque l'accès au matériel biologique nécessaire à la culture traditionnelle pour produire la résistance virale souhaitée.

Les semences doivent appartenir aux paysannes

La manière dont les brevets sur les plantes sont gérés en Europe influence également la pratique dans les pays du Sud. « Les brevets sur les semences y sont extrêmement problématiques, car les agriculteurs et agricultrices dépendent de la reproduction conventionnelle des semences pour vivre », explique Simon Degelo, responsable dossier sur les semences et la biodiversité chez SWISSAID. La sécurité alimentaire est ainsi menacée.

L'appropriation illicite des ressources génétiques constitue un autre problème. « Comme il n'est pas nécessaire de divulguer l'origine de la plante dans les demandes de brevet, le risque de biopiraterie est accru ». Les grands groupes en tirent ensuite profit et les pays d'origine ne reçoivent rien.

Les autorités politiques doivent agir

Les choses bougent au niveau européen : 2020, la Grande Chambre de recours de l'Office européen des brevets a pris une décision historique en établissant que les plantes et les animaux issus de méthodes de sélection « essentiellement biologiques »

¹ L'Office européen des brevets est l'organe exécutif de l'Organisation européenne des brevets, dont la Suisse fait également partie. Il délivre les brevets qui sont valables dans les 38 États contractants (y compris la Suisse).

ne sont pas brevetables. Mais il reste des nombreuses lacunes permettant de contourner l'interdiction des brevets sur les plantes conventionnelles.

« Pas de brevets sur les semences » récolte actuellement des signatures pour une pétition demandant aux ministres des États contractants de l'OEB de prendre des mesures efficaces contre les brevets sur les plantes et les animaux obtenus de manière conventionnelle. Plus de 200 000 signatures ont déjà été recueillies et ce nombre augmente chaque jour.